



Le petit journal

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

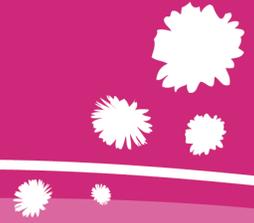
Année 14
Numéro 4
30 avril 2019

Photographe : Marie-Hélène Tréreau

*Une belle,
Une tendre,
Une gourmande,
Une pétillante,*

Une joyeuse fête des mères





SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

9 avril 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 9 AVRIL 2019, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR JEAN PELLETIER
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Monsieur Bernard Nieri propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 février 2019, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

19.04.3.1. Comptes du mois

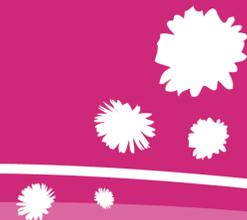
Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 9 avril 2019

(journal 1744) :	224,50 \$
(journal 1745) :	49 950,33 \$
(journal 1746) :	<u>22 580,16 \$</u>

Total des comptes à payer : 72 754,99 \$

Dépenses incompressibles	(journal 1340) :	17,61 \$
	(journal 1342) :	9 995,42 \$
	(journal 1343) :	292,04 \$
	(journal 1344) :	17 720,19 \$
	(journal 1345) :	1 843,44 \$
	(journal 1346) :	9 865,74 \$
	(journal 1347) :	211,01 \$
	(journal 1348) :	5 726,02 \$



(journal 1349) :	2 112,87 \$
(journal 1350) :	955,11 \$
(journal 1351) :	388,98 \$
(journal 1352) :	6 192,99 \$
(journal 1353) :	3 842,75 \$

59 164,17 \$
131 919,16 \$

Total des dépenses :

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 12 mars 2019 au 9 avril 2019, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

19.04.3.2. Offre de services – publicisation des terrains municipaux

Considérant les démarches amorcées par la Municipalité en 2018 afin de promouvoir son offre de terrains résidentiels;

Considérant qu'une seconde phase en communication pourrait être destinée à rejoindre une clientèle plus régionale en intégrant l'utilisation de médias plus traditionnels;

Considérant qu'un budget d'environ 3 500 \$ a été réservé à des fins promotionnelles;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité demande à ce que soient adaptés les trois vidéos promotionnels utilisés sur le Web, l'an dernier, et que l'on y consacre un budget de diffusion sur la chaîne de TVA.

19.04.3.3. Demande de contribution – finissants du primaire

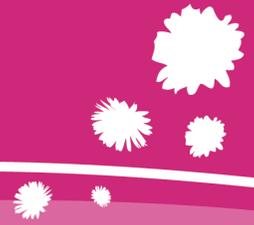
Faisant suite à la demande de commandite formulée par l'École Moisson-d'Arts de L'Isle-Verte, visant à souligner la fin du primaire pour les élèves de 6^{ième} année, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal qu'une somme de 100 \$ soit accordée au déroulement de cette activité.

19.04.3.4. Demande de contribution – hommage posthume à madame Marie Côté

Afin de souligner l'effort déployé par mesdames Gisèle St-Pierre Côté et Huguette Côté, dans leur projet d'exposition permanente à la Villa Rose des Vents, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité leur accorde une aide financière de 100 \$ aux fins de couvrir l'inauguration de cette exposition rendant hommage posthume à madame Marie Côté ayant œuvrée pendant 22 ans auprès des personnes semi-autonomes.

19.04.3.5. Contribution financière à la Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte

Considérant le support financier entériné aux prévisions budgétaires de la Municipalité aux fins de soutenir, les frais généraux, que doit assumer la Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte;



Considérant la demande déposée par monsieur Marcel Lévesque, président de cette corporation, à l'effet que soit versé ledit montant;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité autorise le versement de l'aide financière budgétée, soit la somme de 5 000 \$ à la Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte.

19.04.3.6. Renouvellement d'adhésion à la Corporation de propriétaires de L'Île pour la conservation de L'Île Verte

Il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité de L'Isle-Verte renouvelle son adhésion à cette corporation pour l'année 2019 au montant de 20 \$.

19.04.5.1. Règlement obligeant l'installation de clapets anti-retour

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE KAMOURASKA
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

RÈGLEMENT 2019 - 167

Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute Municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

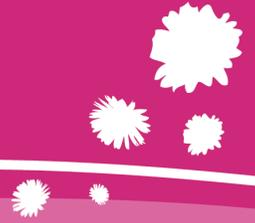
ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité et des citoyens de régler l'installation de soupape de sûreté (clapet de non-retour);

ATTENDU QUE le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égout tant sanitaire que pluviaux;

ATTENDU QUE la Municipalité, par son règlement 259 « Règlement relatif aux branchements à l'égout » ne vient pas préciser l'obligation de procéder à l'installation de soupapes de sûreté;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été soumis à la séance régulière du conseil municipal, le 12 mars 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donnée par le conseiller, monsieur Bernard Nieri, lors de la séance régulière tenue le 12 mars 2019 en vue de l'adoption du présent règlement;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que le présent règlement décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Titre

Le présent règlement portera le titre de « Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal ».

ARTICLE 2 : Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : Exigences relatives à un branchement aux égouts (sanitaires et pluviaux)

3.1 Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état, une soupape de sûreté (clapet de non-retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.

3.2 Les normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sûreté (clapet de non-retour) sont celles prescrites par le Code national de plomberie – Canada 1995 (CNRC 38728F) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002 et le National Plumbing Code of Canada 1995 (NRCC 38728) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002, publiés par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherche du Canada.

3.3 Tous les amendements apportés au Code national de la plomberie après l'entrée en vigueur du présent règlement en font également partie à une date déterminée suite à une résolution en ce sens adoptée par le conseil municipal conformément à l'article 6 (6°) de la Loi sur les compétences municipales.

3.4 Dans le cas d'un immeuble déjà érigé, le propriétaire bénéficie d'un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.

3.5 Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non-retour) conformément au présent règlement, la Municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égout.

ARTICLE 4 : Application du règlement

Le contremaître municipal est autorisé à visiter et/ou à inspecter, si nécessaire, tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement.

ARTICLE 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

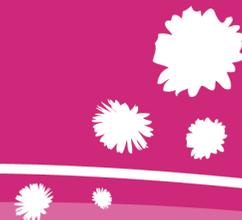
Date de dépôt d'un projet de règlement : le 12 mars 2019

Date de l'avis de motion : le 12 mars 2019

Date de l'adoption du règlement : le 9 avril 2019

Date de publication : le 12 avril 2019

Résolution confirmant l'adoption : n°19.04.5.1.



19.04.5.2. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

À la séance du conseil municipal de L'Isle-Verte tenue le 9 avril 2019, il a été proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit approuvée la présente résolution, portant le numéro 19.04.5.2., et stipulant ce qui suit :

« Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur une section de la rue Béland pour un montant subventionné de 13 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports »;

« Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur cette route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ».

19.04.5.3. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

À la séance du conseil municipal de L'Isle-Verte tenue le 9 avril 2019, il a été proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit approuvée la présente résolution, portant le numéro 19.04.5.3., et stipulant ce qui suit :

« Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux de remblais exécutés sur différentes sections de rues publiques pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports »;

« Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur ces tronçons de routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ».

19.04.6.1. Projet d'implantation de la Visioconférence dans les bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent

Considérant l'évolution marquée des communications depuis plusieurs années;

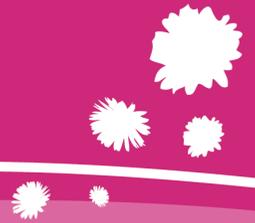
Considérant que nos bibliothèques publiques ont su s'adapter à une gestion informatisée qui, aujourd'hui, constitue un élément essentiel à leur maintien et leur développement;

Considérant qu'il s'avère plus que pertinent que nos bibliothèques puissent bénéficier d'équipements facilitant des échanges externes, telles formations, rencontres et autres, qui trop souvent isolent nos régions et nous contraignent à assumer des coûts onéreux en déplacement ainsi qu'en disponibilité de ressources professionnelles;

Considérant que l'ère des communications en est à l'implantation de la Visioconférence et que nos bibliothèques publiques sont le site d'accueil par excellence pour en favoriser le développement;

Considérant les efforts soutenus du Centre régional de services des bibliothèques publiques (CRSBP) dont le support est indissociable au maintien et à l'évolution de nos bibliothèques;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :



Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui au CRSBP dans ses démarches de financement, auprès des instances gouvernementales, pour l'implantation de la Visioconférence dans les bibliothèques du Bas-Saint-Laurent;

Que soient confirmées les effets notables de l'implantation de la Visioconférence pour le développement social de nos communautés, tant aux niveaux culturel, communautaire que pour le milieu municipal.

19.04.6.2. Embauche de personne d'animation pour la saison estivale

Faisant suite aux recommandations formulées par le comité de sélection et ainsi combler les postes nécessaires au travail d'animation estivale, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soient retenus les services des personnes suivantes pour la saison estivale 2019 :

Moïra Lepage, à titre de coordonnatrice
Camille Deslauriers, animatrice
Lisa-May Soucy, animatrice
Chloé St-Amand, animatrice

19.04.6.3. Prêt financier au festival de balle-donnée Gaston Rivard

Considérant la demande soumise par le comité de balle-donnée à l'effet d'obtenir une avance financière remboursable permettant la tenue du festival annuel de balle-donnée;

Considérant que, par le passé, les organisateurs de cet événement ont su s'acquitter de cette obligation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte d'avancer la somme de 6 000 \$ à cette organisation, pour la durée du festival, soit du 7 au 9 juin 2019;

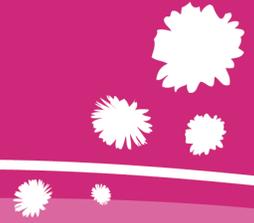
Que monsieur Éric Ouellet et madame Virginie Fillion s'engagent, au nom de ce comité, à assumer la responsabilité dévolue à cette avance de fonds.

19.04.7.1. Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – travaux de remblai – monsieur Marcel Lévesque

Considérant la demande formulée par monsieur Marcel Lévesque (Ferme Lévesque enr.) à l'effet d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux de remblai et de régalinge de remblai sur une partie du lot 5 350 145;

Considérant que ce lot avait déjà fait l'objet d'une autorisation pour l'exploitation d'une sablière;

Considérant que ces travaux permettront la remise en culture de cette superficie de terre agricole;



En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la demande d'autorisation formulée par monsieur Marcel Lévesque et ce, principalement, en regard à son apport pour la conservation de ce milieu agricole.

19.04.8.1. Proposition de services de la firme IDSIDE en matière de sécurité civile

Considérant les obligations dévolues à la Municipalité découlant du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux, telles que décrétées par le Ministre de la Sécurité publique, pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Considérant que la Municipalité souhaite se prévaloir de la possibilité d'un regroupement avec d'autres municipalités pour mener à terme ses obligations tout en ayant la possibilité de générer des économies d'échelle;

Considérant la proposition soumise par la firme IDSIDE permettant d'intégrer et de partager différentes données entre municipalités partenaires, le tout en version WEB, potentiellement hébergées sur le serveur de la Ville de Rivière-du-Loup (base de données communes) et déployées vers chacune des municipalités partenaires;

Considérant que les frais liés à l'intégration de ce logiciel sont assumés par l'aide financière attribuée par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son intérêt à prendre part à l'offre de services de l'entreprise IDSIDE dont le coût proposé, suite à un regroupement, est de 5 455 \$ (au lieu de 7 530 \$, version individuelle). Quant aux coûts de tarification annuelle, suite à l'implantation, ceux-ci sont de 1 057 \$ (incluant Hébergement, Nom du domaine, Certificat de sécurité et plan d'entretien).

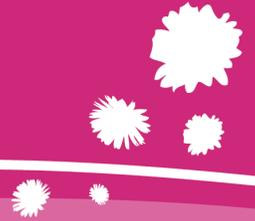
19.04.9.1. Demande à la Société des Traversiers du Québec – application du tarif de résidents

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte, de par ses installations portuaires, procure les infrastructures nécessaires au transbordement estival de la majorité des résidents de la Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;

Considérant que nous participons grandement à assurer la convivialité de nos deux municipalités et ce depuis leur existence;

Considérant que nous partageons le même réseau routier sans pour autant faire de distinction entre le fait d'être ou non un résident d'une des deux rives;

Considérant que nos patrimoines respectifs sont, à notre avis, indissociables;



Considérant qu'il nous apparaîtrait des plus sensé de pouvoir bénéficier de tarifs réduits, au même titre qu'un résident de l'île, lorsque nous avons à utiliser les services du traversier;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande à la Société des traversiers du Québec de pouvoir bénéficier des mêmes privilèges tarifaires que ceux des insulaires de la Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

19.04.9.2. Demande à la Société des Traversiers du Québec – réfection de la rue du Quai

Considérant l'état déplorable de la rue du Quai, particulièrement la section à l'extérieur du périmètre urbain (à partir du numéro civique 66, rue du Quai);

Considérant qu'à maintes occasions des démarches ont été entreprises auprès du Ministère des Transports du Québec aux fins de faire reconnaître la vocation de route collectrice de cette route, mettant en évidence son niveau d'achalandage;

Considérant que toutes ces démarches sont demeurées vaines dû au fait que seule la route menant à l'héliport ne peut avoir cette reconnaissance (malgré son faible taux d'utilisation);

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte a déjà des investissements importants à réaliser sur des tronçons de routes plus prioritaires, tel le Coteau-de-Tuf et la Montée des Coteaux, pour ne nommer que celles-ci;

Considérant que nous ne pourrions assumer les risques et responsabilités inhérents à l'usage de la route du Quai, celle-ci étant devenue de plus en plus hasardeuse d'utilisation;

Considérant que les principaux utilisateurs, pour ne pas dire la quasi- totalité, les insulaires et les touristes avides de visiter ce petit coin de pays sont les plus exposés aux aléas de cette route;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

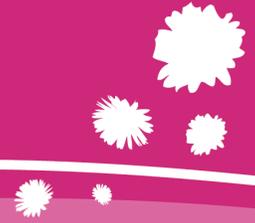
Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande à ce que la Société des traversiers du Québec prenne charge ou assume les frais liés à la réfection de cette route;

Qu'advenant que le niveau de dangerosité devienne trop élevé, la Municipalité n'aura d'autre choix que d'en limiter, voir même, en interdire la circulation.

19.04.9.3. Délégation d'un membre du conseil municipal au comité consultatif régional auprès de la STQ

Il est proposé par monsieur Bernard Nieri, secondé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que madame Véronique Dionne, conseillère municipale, représente la Municipalité de L'Isle-Verte au sein du comité consultatif régional auquel réfère la Société des Traversiers du Québec.



19.04.9.4. Autorisation d'achat d'un logiciel de gestion documentaire

Attendu la résolution numéro 18.08.3.5. autorisant l'achat d'un logiciel de gestion documentaire;

Attendu que le processus de formation, d'installation et de conversion des données est présentement en cours dans les 11 municipalités faisant partie du regroupe d'achats du logiciel;

Attendu l'annonce de la fin des mises à jour du navigateur internet Explorer utilisé par la version actuelle du logiciel de gestion documentaire (Ultima) et la nécessité éventuelle de remplacer la version actuelle de ce logiciel;

Attendu les négociations avec la firme de qui relève le logiciel de gestion documentaire (Coginov) et la préparation d'une nouvelle version du logiciel multiplateforme (Ultima 2);

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que ce conseil autorise la signature d'un engagement d'acquisition, pour l'année 2021, du logiciel Ultima 2 au coût de 200 \$ plus les taxes applicables;

Que ce conseil demande au directeur général et secrétaire-trésorier de prévoir ce montant aux prévisions budgétaires 2021 afin de procéder à l'acquisition du logiciel Ultima 2.

19.04.9.5. Mandat d'évaluation professionnelle – parcelle de terrain à acquérir

Il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la municipalité de L'Isle-Verte accorde, à la firme d'évaluateurs conseils Boucher – Joseph, le mandat de procéder à l'investigation relative de la valeur d'une partie du lot 5 350 169. Le coût de ces services professionnels est de 1 000 \$ (plus taxes).

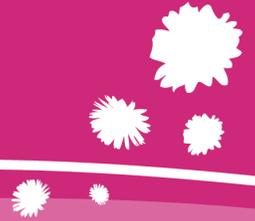
19.04.11. Levée de la séance

À 20 h 51, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation du conseil municipal).

Prochaine séance publique :

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 14 mai 2019, à 20 heures, à la caserne incendie.**



DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

Dates de tombée pour les deux prochains mois :

MAI : 17 MAI 2019
JUIN : 14 JUIN 2019

Par courriel : reception@lisle-verte.ca



N.B. Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.

Avis important

PERMIS DE BRÛLAGE

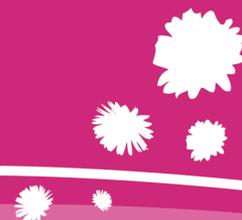


- un permis de brûlage est requis en tout temps de l'année afin de permettre le contrôle et d'éviter le déplacement inutile des services d'urgence (pendant la période hivernale également) ;
- les conditions du permis de brûlage doivent être respectées entièrement;
- le non-respect d'une des conditions sera passible d'amende (500\$, plus les frais);
- il est strictement interdit de brûler des matières résiduelles telles que : palettes de bois, matériaux de construction, déchets, etc.

Note : La demande de permis devra se faire obligatoirement au bureau municipal et non par téléphone. Le détenteur du permis s'engage à respecter les conditions décrites sur la demande de permis.

Le Service de sécurité incendie pourra confirmer si les exigences mentionnées sur le permis ont été respectées. Advenant le non-respect de ces exigences, le permis pourra être révoqué sur-le-champ et un constat d'infraction pourra être donné.

Merci de votre collaboration car nous avons besoin de vous, de votre compréhension afin de garder nos citoyens en sécurité.



LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

Nous tenons à vous rappeler les modifications à la loi, entrées en vigueur au courant des dernières années.



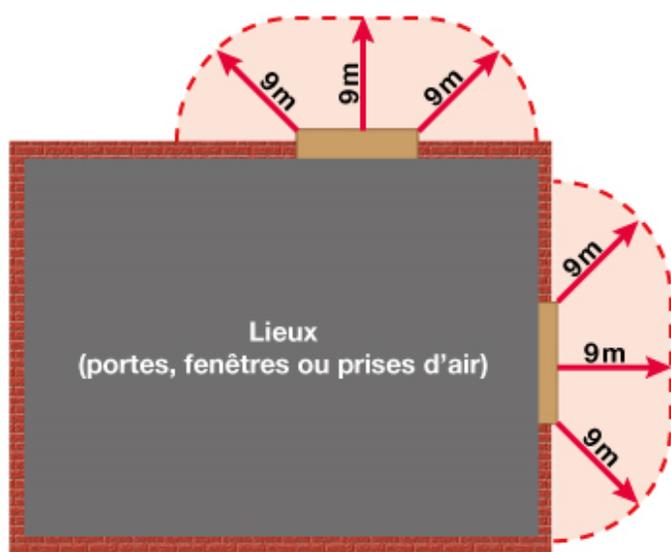
Mesures entrées en vigueur le 26 mai 2016

En plus des interdictions déjà existantes, il est aussi interdit de fumer :

- dans les véhicules automobiles, lorsque des personnes de moins de 16 ans y sont présentes;
- dans les aires communes des immeubles d'habitation comportant de 2 à 5 logements;
- sur les terrasses commerciales, incluant celles des restaurants et des bars;
- dans les aires de jeux extérieures pour enfants;
- sur les terrains sportifs et les terrains de jeux;
- sur les terrains des camps de vacances;
- en tout temps, sur les terrains :
 - des centres de la petite enfance et des garderies;
 - des établissements d'enseignement :
 - préscolaire,
 - primaire,
 - secondaire, y compris les centres de formation générale aux adultes et les centres de formation professionnelle.

Mesures entrées en vigueur le 26 novembre 2016

- Il est interdit de fumer dans un rayon de 9 mètres :
 - de toute porte et de toute fenêtre qui s'ouvre,
 - de prises d'air communiquant avec un lieu fermé où il est interdit de fumer.



 Zone d'interdiction de fumer

Cependant, si le rayon de 9 mètres ou une partie de celui-ci excède la limite du terrain sur lequel le lieu est situé, l'interdiction s'applique uniquement jusqu'à cette limite. Par exemple, l'interdiction de fumer n'est pas applicable si une porte ou une fenêtre communiquant avec un lieu donne directement sur un trottoir municipal.

Toute personne contrevenant à cette loi est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 \$. Notez qu'il est interdit de faire usage d'une cigarette électronique dans tous les lieux où il est interdit de fumer.



APPORTE *ta couleur*

S'ENGAGER
POUR UN FUTUR STIMULANT

POMPIER



Ville de
Rivière-du-Loup

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CASERNE L'ISLE-VERTE

Postes permanents à temps partiel

La Ville de Rivière-du-Loup vous offre l'opportunité de faire partie d'une équipe dynamique, intégrée à une organisation solide, dans un milieu à la qualité de vie exceptionnelle! Chez nous, vous pourrez apporter votre couleur, vos compétences, votre énergie, pour contribuer directement au développement remarquable de notre milieu.

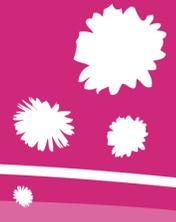
Exigences :

Avoir 18 ans et plus;
Demeurer dans un rayon de 10 kilomètres de la caserne;
Détenir un permis de classe 4-A ou être apte à l'obtenir;
Avoir une bonne condition physique;
Aimer les défis et vouloir travailler en équipe.

La formation Pompier I est payée et les pompiers sont rémunérés pour y assister.

Tu es intéressé? Un seul numéro : compose le 418-862-5901 avant le vendredi 31 mai 2019 à 16 heures.

Il nous fera plaisir de te rencontrer et te faire visiter ton futur milieu de travail, la caserne incendie!
Lors de cette rencontre, nous t'expliquerons le processus de sélection qui pourra t'amener à faire partie de l'ÉQUIPE.



Île-Verte Circuit touristique et patrimonial

Circuit touristique et patrimonial de l'Île Verte

Vous avez le goût d'un emploi d'été, sur une île, entourée de paysages exceptionnels? Nous sommes à la recherche de jeunes étudiants pour pourvoir plusieurs postes de guide interprète sur le Circuit touristique et patrimonial de l'Île Verte.

Postes à combler :

Guide interprète pour le centre d'interprétation sur la vie insulaire et pour la Station du phare de l'Île Verte.

Lieux :

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Île Verte, Bas-Saint-Laurent.

Description de la tâche :

Tâche d'accueil et d'accompagnement des visiteurs. Prise en charge des visites guidées. La culture, le patrimoine local, l'histoire de l'Île, l'information sur les activités et les attraits du territoire sont diffusés afin de maintenir un niveau d'intérêt élevé des visiteurs et de leur faire vivre une expérience enrichissante.

Station du phare : Le phare de l'Île Verte est le plus vieux phare construit sur le Saint-Laurent. Il a été construit en 1809. Le site est magnifique. Le travail consiste à diffuser les renseignements sur l'histoire du phare de l'Île Verte. L'ascension du phare fait partie de la visite.

Centre d'interprétation sur la vie insulaire : magnifique exposition sur l'histoire, la culture de l'Île et sur les réalités de la vie insulaire sur l'Île Verte. Cette exposition est un petit bijou installé dans une ancienne école de rang. Le patrimoine maritime et terrestre est expliqué aux visiteurs. L'employé aura aussi à prendre en charge de la boutique et de la vente des billets d'entrée, pour l'ensemble du Circuit.

Travail étudiant :

Le candidat doit être enregistré comme étudiant (secondaire, cégep et université). Il doit s'exprimer facilement, être à l'aise et aimer travailler avec le public. Le candidat doit être autonome.

Conditions :

Période de travail entre le 23 juin et le 24 août 2019

Horaire de 35 heures / semaine (7 heures x 5 jours) à planifier avec les autres guides du Circuit touristique. Le Circuit est en fonction 7 jours sur 7.

Salaire : 12.50 \$ / heure.

Particularité insulaire :

Le travail nécessite de demeurer sur l'Île Verte durant la période de travail. Les étudiants sont hébergés dans des locaux situés à même le musée. Des règles de sécurité et de bonne cohabitation sont à respecter. Les étudiants du Circuit touristique ont à se partager les espaces dédiés à l'hébergement.

Contacts :

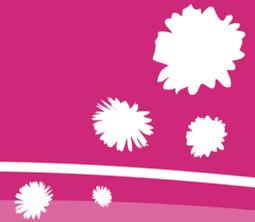
Faire parvenir votre curriculum vitae à l'une des adresses courriel suivantes : lnewbury@videotron.ca, cbud@videotron.ca, lesmarelles@sympatico.ca



Station du phare



Centre d'interprétation sur la vie insulaire



Les tiques : plus actives au printemps et à l'été

Saviez-vous que le risque de piqûre de tique apparaît lors du réchauffement printanier et persiste jusqu'en automne?

Alors, même si un coupe-vent est encore de rigueur lorsque vous travaillez à l'extérieur ou pratiquez des activités de plein air, les tiques peuvent être à l'affût; particulièrement dans des régions boisées ou des zones forestières, dans des feuilles mortes au sol ou sur des arbrisseaux et des herbes hautes.

La **maladie de Lyme** est transmise par la morsure d'une tique à pattes noires infectée et **la prévention est le meilleur moyen de vous protéger et de protéger votre famille de même que vos animaux de compagnie contre cette maladie.**

Suivez ces trois conseils simples lorsque vous serez à l'extérieur ce printemps et cet été :

- 1. Prévenir** – Couvrez la peau exposée et utilisez un chasse-moustiques contenant du DEET ou de l'icaridine.
- 2. Vérifier** – Examinez tout votre corps chaque jour pour détecter les tiques qui s'y sont attachées. Prenez une douche ou un bain dans les deux heures suivant une sortie en plein air pour vous débarrasser des tiques non attachées.
- 3. Agir** – Enlevez immédiatement les tiques attachées en tirant doucement avec des pinces à épiler et lavez le site de la piqûre.

Aussi, n'oubliez pas de traiter les animaux domestiques qui peuvent être exposés à des tiques avec des acaricides oraux ou topiques (comme recommandé par votre vétérinaire), car ils peuvent transporter des tiques dans la maison.

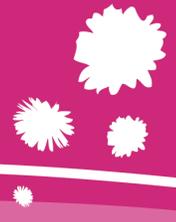
Découvrez comment prévenir la maladie de Lyme et comment réduire les habitats de tiques près de chez vous en consultant Canada.ca/MaladieDeLyme.

BESOIN D'UN PERMIS?

Quelles sont les normes à respecter? L'inspecteur municipal en bâtiments est là pour vous guider! Contactez-le ou demandez un rendez-vous avec lui, au bureau municipal, le mardi matin et jeudi après-midi, n'hésitez pas!



Évitons des conséquences fâcheuses et désastreuses!



Remorque de L'Isle, 59, route 132 Ouest, L'Isle-Verte Tél : 418-898-4181
Internet : www.remorquedelisle.com Courriel : info@remorquedelisle.com

Remorque de L'Isle est reconnue comme étant l'entreprise numéro un dans le Québec pour la vente de remorques. Créée en 2004, les débuts ont consisté à réparer et refaire quelques remorques. Puis l'entreprise a toujours progressé d'année en année et dessert maintenant **une large clientèle de tout l'est du Canada, incluant l'Ontario**. Les clients sont les municipalités, ministères, compagnies, contracteurs, fermes et bien sur, les particuliers qui ont besoin de transporter des petits motorisés ou autres effets. Une grande variété de modèles peut être vue de l'autoroute 20 ou sur les terrains de l'entreprise.



Remorque de L'Isle **offre différents modèles de remorques**, soit en inventaire ou sur commande. Les remorques sont fabriquées au Québec pour la plupart. On assure aussi la livraison et le financement. L'entreprise exécute les réparations, modifications, entretiens et ajustements demandés et offre un grand inventaire de pièces et accessoires. Le **service rapide est une priorité**. On porte grande attention également aux cas d'urgence. On prépare constamment le futur en réinvestissant dans l'entreprise afin de bien répondre aux demandes des clients.

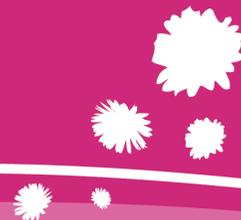


Les propriétaires, **Johanne Landry** et **Francis Viel**, se sont installés à L'Isle-Verte en 2003. Ils sont parents d'un fils de 14 ans, qui s'intéresse déjà à connaître l'entreprise et en apprendre les métiers. Johanne s'occupe principalement de l'administration, et Francis est responsable des ventes et de la gestion d'une équipe de 8 à 10 employés selon les périodes de l'année.



Article rédigé par Lise Pelletier, photos Lise Pelletier

La Corporation de Développement Économique et Touristique de L'Isle-Verte souhaite bon succès à Remorque de L'Isle!



Le CŒUR de L'Isle-Verte

Assemblée d'information

Nos ancêtres ont bâti l'église.
Ensemble.
Nous lui donnerons une nouvelle vie !

Le Conseil d'administration
de la Corporation le Cœur de L'Isle-Verte
a le plaisir d'inviter toute la population de L'Isle-Verte
à une Assemblée publique d'information.

Nous vous présenterons notre proposition
pour l'aménagement de l'intérieur de l'église.

**Le mercredi 15 mai à 19h
à l'église de L'Isle-Verte**

**Nous anticipons le plaisir de vous accueillir
et
nous vous attendons en grand nombre**

Yves Gagnon, président, La Corporation de Cœur de l'Isle-Verte

Seront également présents à cette assemblée:

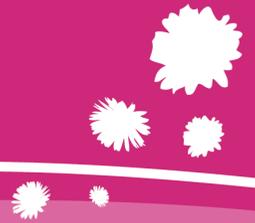
Jocelyn Groulx, président, Conseil du Patrimoine religieux du Québec

Michel Lavoie, économiste du diocèse de Rimouski

Euchariste Morin, du Ministère des Affaires culturelles

Ginette Caron, mairesse de L'Isle-Verte

Daniel Gauthier, président, Conseil de Fabrique de L'Isle-Verte



LES BÉNÉVOLES DE L'ISLE-VERTE MIS À L'HONNEUR

Plus de 60 personnes ont participé à la soirée reconnaissance aux bénévoles et accueil des nouveaux arrivants, organisée par la Municipalité de L'Isle-Verte, qui s'est tenue à l'école Moisson-d'Arts le 13 avril.

Tous les organismes bénévoles du village ont été invités à participer à une soirée *vins et fromages* spécialement organisée pour eux, dans le but de souligner leur engagement et la reconnaissance de la Municipalité envers leur implication bénévole dans le milieu. L'événement avait pour thème « Et si on osait...bénévoler! ». Un goûter y était offert et des prix de présence ont été remis. Madame Heidi Hoff, co-fondatrice du comité L'Isle pousse verte, s'est vue décerner le prix de bénévole de l'année. La mairesse, madame Ginette Caron, a eu le plaisir de lui remettre un panier garni de produits locaux.



Les nouveaux arrivants qui se sont établis à L'Isle-Verte durant les dernières années ont également assisté à la réception. Leur participation à cette soirée leur a permis de mieux connaître la vie communautaire du village et de créer des liens avec leurs concitoyennes et concitoyens.

En chiffres, le bénévolat à L'Isle-Verte représente plus de 35 organismes et comités, regroupant près de 180 personnes qui contribuent annuellement au bien-être de la communauté. Chaque mois, une foule d'activités en tout genre sont offertes aux citoyennes et citoyens. Près de 30 événements d'envergures sont organisés annuellement par des bénévoles et des centaines de personnes en bénéficient. C'est avec certitude que nous pouvons affirmer que leur présence fait la différence!

L'Isle-Verte et son théâtre

Encore cet été, L'Isle-Verte pourra offrir, au public de la région un programme de théâtre à la Cour de circuit. Il s'agit d'une nouvelle pièce de Maurice Dumas intitulée :

En attendant le bateau

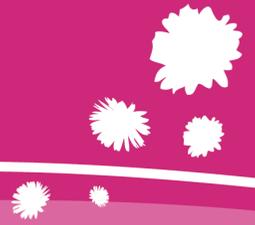
Des voyageurs réunis dans un bar au bout d'un quai sur les rives du Saint-Laurent attendent l'arrivée du bateau de croisière. Au fil des heures, l'alcool aidant, les langues se délient et des solitudes rassemblées par hasard, refont monde le retournant sous toutes ses coutures avec humour et désinvolture : tabous, préjugés, actualité politique, tout y passe.

D'autres informations vous dévoileront le nom des participants (quatre gars, quatre filles) à cette comédie particulière dans le prochain P'tit Journal. On vous réserve d'agréables surprises. Dites-le à vos amis. Une soirée de plaisir assurée en attendant le bateau.

Représentations les 3, 4, 5 ainsi que les 9, 10 et 11 août à la Cour de circuit de L'Isle-Verte.

Les billets seront en vente au coût de 20 \$ au Marché des îles (418-898-2052) ou sur le site de : lepointdevente.com.





CONCOURS DE CHÂTEAU DE NEIGE

Vous avez été nombreux à participer à cette toute première édition et à profiter des joies de l'hiver! Nous avons maintenant le plaisir de vous dévoiler les grands gagnants.

L'équipe ayant décroché le prix coup de cœur du jury est Karine Fraser et ses filles, Fanny et Jade D'Amours, avec leur spectaculaire château de glace.



Le prix de participation a quant à lui été remis à l'équipe d'Amélie Bureau pour leur construction toute en confort!

Félicitations aux gagnants! Nous tenons à remercier nos 7 équipes pour leurs efforts!

PROGRAMMATION ESTIVALE

Activités sportives

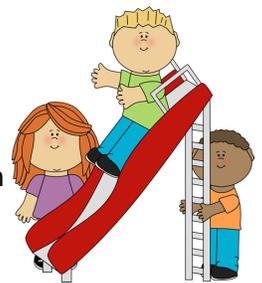
Les cours pour enfants et adultes débuteront sous peu. Consultez la programmation estivale ou contactez-nous pour plus d'information!

Camp de jour

Les inscriptions du camp de jour estival se poursuivent jusqu'au 7 juin. Faites vite!

La programmation complète et les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité et au bureau municipal.

Bon été à tous!



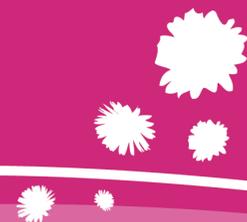
ENTRAÎNEURS RECHERCHÉS

Pour la saison estivale. Postes rémunérés.

Baseball
Basket
Soccer
Contactez-nous!



418-898-2812, poste 306
rosaliedemers@lisle-verte.ca
www.municipalite.lisle-verte.qc.ca



ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Soirée jeux de société **2^e édition!**

Amateurs de jeux, c'est pour vous! Venez passer une soirée en bonne compagnie, plaisir assuré! De nombreux jeux seront disponibles sur place, vous pourrez tout de même apporter les vôtres. Grignotines offertes, apportez votre boisson!

Vendredi 3 mai, 19 h. Activité gratuite, inscription obligatoire au plus tard le 26 avril.



Les trésors printaniers : Des fleurs et des oiseaux hauts en couleurs

Par Mireille Poulin, biologiste, M.Sc., Go oiseaux!

Vendredi 10 mai, 19 h. Activité gratuite, inscription obligatoire au plus tard le 3 mai.

Le printemps annonce le retour de l'activité estivale! C'est le moment où la plupart de nos oiseaux nous reviennent, en plus d'avoir, en bonus, des espèces qui ne sont que de passage à cette période! Du côté de la flore, nous avons droit aux premières fleurs qui surgissent du sol à peine découvert de sa neige. Dans cette conférence, nous vous présenterons les principales espèces d'oiseaux et de fleurs printanières que vous pouvez rencontrer dans la région et vous donnerai des trucs pour les trouver.

Soirée *Club de lecture*

Vous aimez la lecture?

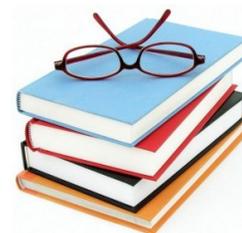
Vous aimeriez échanger vos coups de cœur avec d'autres mordus autour d'un p'tit verre?

Venez faire un tour!

Vendredi 7 juin, 19 h, à la bibliothèque municipale.

Petit goûter servi, apportez votre boisson.

Activité gratuite, inscription demandée.



Exposition du Réseau Biblio - Le jardinage, jusqu'en octobre



L'exposition regroupe plusieurs documents de référence sur les jardins, les fleurs et les techniques de culture. Préparez-vous pour la saison à venir!

Réalité virtuelle

Demandez votre lunette de réalité virtuelle et vivez une expérience mémorable! Disponible en tout temps durant les heures d'ouverture. Vivez ce moment unique en visionnant des vidéos sur une foule de sujet. De nouveaux sont maintenant offert. Venez faire un tour!

Exposition d'art

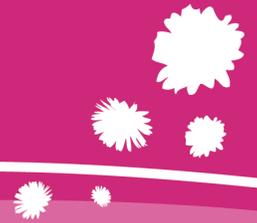
De nouvelles œuvres couvrent maintenant les murs de notre bibliothèque. Peintures et tricots d'art sauront vous émerveiller!

Heures d'ouverture

Lundi : 19 h à 20 h

Jeudi : 13 h à 15 h

Information et inscription : 418-898-2812, poste 306 ou 309



TRICOT-RENCONTRES

Le lundi 13 mai, de 13 h à 15 h
Le samedi 1^{er} juin, de 9 h 30 à 11 h 30

À votre bibliothèque municipale

Bienvenue à tous!



DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES

EN COLLABORATION AVEC L'ISLE POUSSE VERTE

Dans le cadre du mois de l'arbre, une distribution gratuite de petits plants sera faite. Arrivez tôt! Premier arrivé, premier servi! Aucune réservation possible.

Date Samedi 25 mai, de 13 h à 16 h (*ou jusqu'à épuisement des stocks*)
Au garage municipal, 335 2^e Rang



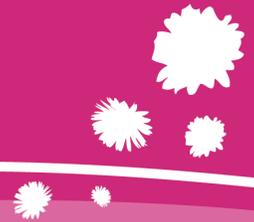
AVIS DE RECHERCHE

Le comité des loisirs est à la recherche de BBQ usagés fonctionnels pour les événements de loisirs.

Vous souhaitez vous départir du vôtre?

Contactez-nous! 418-898-2812 #306
Merci de votre générosité!





CHEVALIERS DE COLOMB

Les membres du conseil des Chevaliers de Colomb souhaitent remercier tous ceux et celles qui ont participé au dîner bénéfique du 17 mars dernier. Cette activité a permis de remettre la somme de 2 137 \$ à l'Association des maladies pulmonaire du Québec.

Sans n'avoir pu compter sur de nombreux bénévoles, des commanditaires hors pair et une extraordinaire collaboration citoyenne, jamais nous n'aurions pu obtenir de si beaux résultats.

Comme le dit l'adage « L'union fait la force », nous avons eu encore la preuve de la solidarité des gens du milieu.

Jamais nos mercis ne seront à la mesure des efforts déployés mais, encore une fois, le cœur des gens étaient de la partie et nous vous en sommes très reconnaissants.

Je me permet donc de partager avec vous tous la fierté d'une telle réussite.

Guy Bérubé
Grand Chevalier
Conseil Seigneur Côté de L'Isle-Verte, Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Éloi

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Dimanche 26 avril 2019, à 20 heures

Endroit : Pavillon de l'Amitié

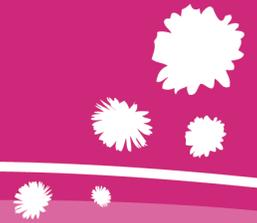
Musique : Michel Gagnon



PAVILLON DE L'AMITIÉ

Prenez note que la salle du Pavillon de L'Amitié située au 140, rue St-Jean-Baptiste, à L'Isle-Verte, est disponible pour la location si vous avez besoin d'une salle pour vos réceptions ou toute autre activité.

Pour plus d'information, contactez Robert Ouellet (Président Club des 50 ans et plus) au 418-898-5439 ou cellulaire au 418-868-5438.



CAFÉ-RENCONTRE

EN COLLABORATION AVEC LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS ET LA SÛRETÉ DU QUÉBEC



AÎNÉ-AVISÉ

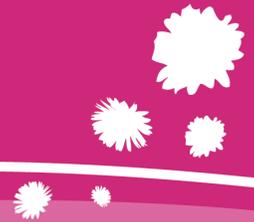
Aîné-Avisé est un programme de sensibilisation à la fraude, la maltraitance et l'intimidation envers les personnes âgées. Un agent de la Sûreté du Québec abordera aussi le sujet de la sécurité routière et vous donnera des conseils pour garder votre autonomie le plus longtemps possible!

Collation servie en fin d'atelier.

DATE Mardi 7 mai
HEURE 13 h 30
ENDROIT Pavillon de l'Amitié

ATELIER GRATUIT
ET OUVERT À TOUS!





LA PROGRAMMATION DES SAMEDIS DE CONTER

L'odeur du fleuve emplit nos narines, les mouettes appellent à grands cris le retour de la saison chaude et surtout le début de la saison des Samedis de conter à Trois-Pistoles! Les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles annoncent aujourd'hui officiellement leur programmation estivale de spectacles de contes à la Forge à Bérubé.

En attendant le torrent d'histoires que le Rendez-vous des Grandes Gueules entraînera en octobre, une quinzaine d'artistes allumeront la Forge à Bérubé de leurs imaginaires variés entre mai et septembre.

C'est par la porte de la poésie rock que s'ouvrent cette édition 2019 avec Philippe Garon (voix, clarinette) et Richard Dunn (guitare, basse, pédalier, programmation). Le duo Adieu Epsilon vous entraînera dans un conte poétique aux accompagnements parfois pesants et souvent planants du rock progressif. Les mots vous inviteront dans un huis-clos inspirant et énergique avec l'Étrange...

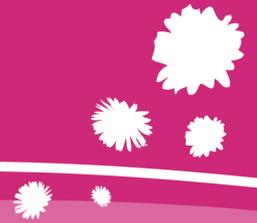
Juin nous amènera le conteur Nicolas Godbout, qui, peut-être crédule, croit en la véracité de toute histoire. C'est pourquoi il n'essaiera pas de départager la réalité de la fiction et vous proposera un voyage onirique dans une mémoire fragmentée, la mémoire d'un peuple qui ne saurait mourir, du moins tant qu'il y aura une parole pour raconter et des âmes pour écouter.

À la fin du même mois, vous pourrez encore vous laisser aller aux mots rythmés avec Michel Vézina et Vander pour le Cabaret Dub & Litté Sound System. Leur objectif? Pervertir les bonnes gens à coups de spoken word porté par des airs de dub. Quoi dire de plus?

Maintenant attendue, incontournable, la soirée Slam et Jazz en collaboration avec le Festi Jazz international de Rimouski aura lieu le 27 juillet. Tous s'entendent pour dire qu'une magie se développe dans l'air de la Forge lorsque les artistes des mots partagent la scène avec les notes jazzées. La soirée présentera le fougueux quintet Razalaz, gagnant du Grand prix Festi Jazz- LOJIQ 2018, aux côtés de slameurs et slameuses aux notes toutes aussi savoureuses.



LES COMPAGNONS
DE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE VIVANT
DE TROIS-PISTOLES



Les contes reprendront la scène en août avec Marie-Anne Dubé et sa trépidante envolée dans l'histoire des Tempêtes du siècle où le frette et le vent vous donneront la chaire de poule, mais où l'humanité vous réchauffera le cœur. Vivifiante, cette artiste déploie toute sa versatilité dans ce conte qui nous rapporte ses origines irlandaises avec folie et sensibilité.

Les Samedis de conter se termineront à l'extérieur de leurs pantoufles en se déportant à Saint-Jean-deDieu en septembre dans le cadre de La Bastringue d'automne. C'est les pieds dans le foin de la grange de la Maison d'Auteuil que Francis Désilets vous invitera dans son monde, celui de l'histoire voyageuse, de la rumeur transformée, de la parole libre et à peine exagérée. Et quand il sera rendu ivre de mots, il ne pourra s'empêcher d'y joindre les chansons qui l'habitent par centaines.

Tous les spectacles, sauf le dernier, ont lieu à la Forge à Bérubé, au 363 rue Vézina à Trois-Pistoles, à 20 h. Les portes ouvrent à 19 h 30 et les billets, au coût de 12 \$, se vendent à l'entrée ou en ligne sur le site compagnonspatrimoine.com.

La programmation :

18 mai : Philippe Garon et Richard Dunn ADIEU EPSILON

8 juin : Nicolas Godbout LES ÉCLATS D'ÂME

29 juin : Michel Vézina et Vander CABARET DUB & LITTÉ SOUND SYSTEM - exceptionnellement à 19h30

27 juillet : SOIRÉE SLAM ET JAZZ avec Razalaz

17 août : Marie-Anne Dubé LES TEMPÊTES DU SIÈCLE

21 septembre : Francis Désilets L'ALAMBIC

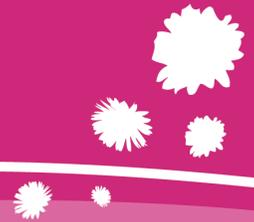
Pour information :

Gabrielle Ayotte Garneau, coordonnatrice

418-857-3248

compagnonspatrimoinevivant@gmail.com

compagnonspatrimoine.com



La page santé : Les hémorroïdes

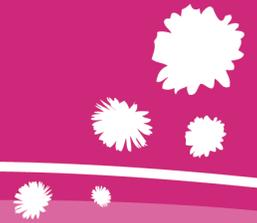
Tout le monde peut souffrir d'hémorroïdes. Ce sont 7 personnes sur 10 qui en souffriront au cours de leur vie. Certaines statistiques indiquent même que 1 adulte sur 2 âgé de 50 ans et plus souffrent d'hémorroïdes. Voyons plus précisément de quoi il s'agit.

Les hémorroïdes sont des coussins composés de tissus et de veines dilatées que l'on retrouve sur la paroi de la partie inférieure du rectum et de l'anus. Il est normal que les veines de la région anale se gonflent légèrement au moment de la défécation. Mais contrairement aux veines normales, les hémorroïdes restent dilatées en permanence. La dilatation des veines dans le rectum et l'anus est souvent causée par une augmentation de la pression dans cette région du corps. La grossesse, la constipation, la diarrhée et le soulèvement fréquent de charges lourdes peuvent favoriser l'apparition des hémorroïdes. L'embonpoint, l'âge, le fait de rester debout pour de longues périodes et le fait de rester longtemps assis sur la toilette sont aussi des facteurs de risque. Il y a deux types d'hémorroïdes : elles peuvent être situées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'anus. Lorsqu'elles sont à l'intérieur, elles sont peu douloureuses, mais peuvent saigner. Lorsqu'elles sont à l'extérieur par contre, elles saignent rarement, mais sont très douloureuses. Les symptômes généraux sont facilement reconnaissables : des démangeaisons, de la douleur et une sensation de brûlure près de l'anus, un inconfort en position assise, un suintement de mucus par l'anus et possiblement des saignements lorsqu'on va à la selle. Les complications associées aux hémorroïdes sont peu nombreuses. Lorsque l'inconfort ou la légère douleur se transforme en douleur intense, c'est habituellement le signe qu'un caillot de sang s'est formé dans une hémorroïde. Il s'agit d'une thrombose hémorroïdaire, douloureuse, mais sans danger.

Habituellement, une crise d'hémorroïdes dure quelques jours, puis les symptômes se résorbent. Il existe toutefois des mesures que vous pouvez prendre à la maison pour atténuer les symptômes : faire un bain de siège avec de l'eau tiède pendant 10 à 15 minutes pour 2 à 3 fois par jour, manger des fibres et boire beaucoup d'eau afin de diminuer la constipation, nettoyer la région anale avec un savon doux et l'assécher délicatement avant d'appliquer un onguent s'il y a lieu. Si la constipation persiste malgré l'usage des fibres, un émollient fécal (p. ex. Colace ou Lax-a-day) peut être utilisé. Des produits à base de zinc (p. ex. Anusol), parfois associés à un ingrédient antidouleur (p. ex. Anusol Plus), ainsi que des astringents (p. ex. lingettes Tucks à l'eau d'hamamélis) ou des crèmes de cortisone (p. ex. Cortate), peuvent être utilisés. Les produits spécialisés vendus sous le nom Préparation H ne contiennent ni hydrocortisone, ni analgésique, mais plutôt de l'huile de foie de requin et ils ont peu d'effet contre la douleur. Les produits en onguents ou en crèmes sont préférables aux suppositoires, car ces derniers sont portés trop loin dans le rectum, loin du site à traiter. Certaines références recommandent de s'asseoir sur un coussin en forme de beigne si la position assise est trop inconfortable, alors que d'autres sources rapportent qu'ils aggravent les symptômes et sont à éviter. Dans certains cas, une chirurgie est parfois nécessaire. Il est recommandé de consulter un médecin sans tarder si vous avez des saignements (les selles deviennent rouges ou noires), si l'hémorroïde ne rentre pas dans le rectum après une selle, si le problème persiste durant plus de sept jours ou s'il y a des fuites entre les selles. Les mesures suivantes peuvent être prises pour prévenir les symptômes associés aux hémorroïdes : éviter la constipation (en adoptant une diète riche en fibres et une bonne hydratation), éviter de passer plus d'une à deux minutes sur la toilette, éviter de pousser trop fort durant des selles, ne pas se retenir d'aller à la selle trop longtemps.

Pour finir, les hémorroïdes sont un problème commun, n'hésitez pas à en parler à votre pharmacien si vous en souffrez! Des solutions en vente libre peuvent vous aider!

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte
Téléphone : 418-898-3111

HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS D'AVRIL

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 7, 14, 21 et 28 mai 2019
Dr André Munger (418-862-0333) : Les mercredis 1, 15 et 29 mai 2019

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



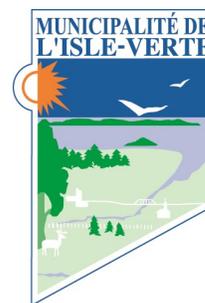
197, Principale • St-Cyprien, Qc • GOL 2P0
3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • GOL 3L0
136A, Seigneur Côté • Isle-Verte, Qc • GOL 1K0
535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • GOL 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ



Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h
Jeudi	13 h à 15 h

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

